

Table des matières

INTRODUCTION	9
010. Introduction	9
CHAPITRE 1^{ER}. NOTIONS	10
SECTION 1 ^{RE} . DÉFINITION	10
§ 1 ^{ER} . DÉFINITION ET ÉLÉMENTS ESSENTIELS	10
020. Définition	10
030. Éléments essentiels	11
040. Absence de lien de subordination	13
050. La réalisation d'un travail	14
060. Un travail déterminé	14
070. Actes matériels	14
080. Contre rémunération	15
§ 2. QUALIFICATION DU CONTRAT ET DISTINCTION PAR RAPPORT À D'AUTRES CONTRATS	15
A. PROBLÈME DE QUALIFICATION	15
090. Qualification du contrat	15
100. Les contrats mixtes	15
110. Requalification de la convention	16
B. DISTINCTION PAR RAPPORT À D'AUTRES CONTRATS	17
120. Contrat de travail	17
130. Contrat de mandat	19
140. Contrat de vente	20
150. Contrat de dépôt	25
160. Contrat de bail	26
SECTION 2. CARACTÈRES DU CONTRAT D'ENTREPRISE	28
170. Contrat consensuel	28
180. Contrat synallagmatique	29
190. Contrat à titre onéreux	30
200. Un contrat commutatif	30
210. Un contrat <i>intuitu personae</i>	31
SECTION 3. ILLUSTRATIONS	32
220. Exemples de contrat d'entreprise	32

CHAPITRE 2. FORMATION DU CONTRAT	34
SECTION 1^{RE}. FORMATION STATIQUE	34
§ 1 ^{ER} . INTRODUCTION	34
230. Conditions de validité du droit commun	34
§ 2. L'OBJET	35
240. Objet définition	35
250. Incidence d'un vice affectant l'objet de l'obligation sur le contrat	36
A. UN OBJET DÉTERMINÉ OU DÉTERMINABLE	36
260. Une prestation déterminée ou déterminable	36
270. Détermination du prix	39
280. Obligation d'information et objet déterminé ou déterminable	44
290. Fixation unilatérale du prix et clause abusive	45
300. Sanction de l'absence de détermination	46
B. UN OBJET POSSIBLE	46
310. Un objet possible	46
C. UN OBJET LICITE	47
320. Objet illicite	47
§ 3. LA CAUSE	48
330. Existence d'une cause licite	48
§ 4. OBJET ET CAUSE ILLICITES : APPLICATIONS ET SANCTIONS	49
340. Introduction	49
350. Permis d'urbanisme	49
360. Accès à la profession	50
370. Intervention obligatoire d'un architecte	53
380. Travail en noir	54
390. Effets de l'illicéité	56
SECTION 2. FORMATION DYNAMIQUE	60
400. Les étapes précédant la conclusion du contrat	60
410. Devoir d'information en général et devoir de conception	62
420. Information relative au prix	64

CHAPITRE 3. PREUVE ET INTERPRÉTATION	66
430. Application du droit commun	66
440. Aveu en action	66
450. Bon de commande	68
CHAPITRE 4. OBLIGATIONS DES PARTIES	69
SECTION 1 ^{RE} . <i>OBLIGATIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE</i>	69
§ 1 ^{ER} . OBLIGATION DE COLLABORER À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE	69
460. Une obligation fondée sur la bonne foi	69
470. Collaborer à l'exécution de l'obligation de réaliser le travail	69
480. Collaboration à l'obligation de livrer l'ouvrage	73
490. La demeure du créancier	73
§ 2. OBLIGATION DE PAYER LE PRIX	74
A. NATURE DE L'OBLIGATION	74
500. L'obligation principale du maître de l'ouvrage	74
510. Nature du prix	74
B. MÉTHODE DE DÉTERMINATION DU PRIX	75
520. Méthodes de détermination du prix	75
1. Forfait	75
a. Le droit commun	75
530. Le forfait : notion	75
540. Forfait absolu et forfait relatif	76
550. Les prix unitaires, le principe, le forfait, l'exception	77
560. Forfait et clause de révision du prix	78
570. Répartition des risques	79
580. Prestations couvertes par le forfait	80
590. Erreur matérielle	81
600. Les sujétions imprévues	82
610. Abus de droit et changement de circonstances	86
620. Faute du maître de l'ouvrage	86
b. Le forfait absolu dans le contrat de construction	86
630. L'article 1793 de l'ancien Code civil	86
640. Conditions d'application	87
650. Travaux supplémentaires en lien avec la mission initiale	90
660. Effets	90
670. Sanction	93
680. Exclusion de l'enrichissement injustifié	93
690. Tempérament	94
700. Une disposition impérative	94
710. Réduction du travail	95

2. Prix unitaires	95
720. Principe	95
730. Terminologie	97
740. Répartition des risques	97
750. Clause de révision de prix	98
760. Abus de droit	98
3. Fixation unilatérale	98
770. Mécanisme	98
780. Répartition des risques financiers entre les parties	99
790. Devis et plans	100
800. Loi Breyne	100
810. Limites au pouvoir de décision du créancier	100
4. Travail en régie	103
820. Principe	103
830. Répartition des risques	104
840. Un devoir de collaboration entre parties	104
850. Devoir d'information	105
5. Contrats américains ou cost plus fee	105
860. Principe	105
870. Répartition des risques	106
6. Combinaison de différentes méthodes	106
880. Principe	106
C. COMPOSANTES DU PRIX : TAXE ET FRAIS	106
890. Taxe	106
900. Frais	107
D. EXIGIBILITÉ DU PRIX ET PRESCRIPTION	107
910. Le prix est exigible à l'achèvement des travaux	107
920. Charge de la preuve	108
930. Dérogations au principe	109
940. Loi Breyne	109
950. Prescription	109
§ 3. OBLIGATION DE RÉCEPTIONNER L'OUVRAGE	110
960. La réception : une obligation du maître de l'ouvrage	110
SECTION 2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR	112
§ 1 ^{ER} . EXÉCUTER LA PRESTATION CONVENUE	112
970. Principe et étendue	112
980. Conception, exécution et contrôle	113
990. Conception	113
1000. Devoir de conseil et exécution	113
1010. La temporalité de l'inexécution	114

§ 2. LE RESPECT DES RÈGLES DE L'ART	114
1020. Les règles de l'art. Notion	114
1030. Obligation de respecter les règles de l'art	115
§ 3. L'ADÉQUATION DU SUPPORT ET DES CIRCONSTANCES	117
1040. Principe	117
§ 4. RESPECT DES DÉLAIS	117
1050. Généralités	117
1060. Détermination du délai raisonnable	121
1070. Mise en demeure	121
1080. Clause indemnitaire	123
1090. Dépassement du délai et clause de révision	124
1100. Exonération de responsabilité	124
1110. Délai irréaliste	124
1120. Clauses abusives	124
§ 5. FOURNIR DU MATÉRIEL EXEMPT DE VICES ET ADAPTÉ	126
1130. Portée de l'obligation	126
§ 6. OBLIGATION DE RÉALISER SOI-MÊME LE TRAVAIL	131
1140. Exécution personnelle et sous-traitance	131
§ 7. OBLIGATION OU DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL	131
1150. Généralités	131
1160. Distinctions au sein des obligations d'information et de conseil	133
1170. Information quant aux difficultés d'exécution et quant au prix	133
1180. Information quant aux procédés et aux conséquences des travaux	134
1190. Devoir d'information et de conseil quant au travail des autres intervenants	135
1200. Devoir de mise en garde	136
1210. Absence d'architecte et recours à des spécialistes	137
1220. Nécessité d'un permis	137
1230. Devoir d'information quant à l'existence des vices	138
1240. Devoir de conseil de l'architecte	138
1250. Charge de la preuve	138
§ 8. OBLIGATIONS DE CONSERVATION ET DE RESTITUTION	139
1260. Obligation de conservation et de restitution	139
1270. Intensité des obligations	140
1280. Disposition des biens par l'entrepreneur	141

§ 9. OBLIGATION DE SÉCURITÉ	142
1290. Principe et fondement	142
§ 10. OBLIGATION DE LIVRAISON	143
1300. Principe et étendue	143